

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01272

Numéro SIREN : 483 592 648

Nom ou dénomination : A2C CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2019 sous le numéro de dépôt 17916

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/17916

Type d'acte : Rapport du commissaire aux apports

Déposant :

Nom/dénomination : A2C CONSEIL

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 483 592 648

N° gestion : 2005 B 01272

Michaël ATTAS

Expert Comptable
Inscrit au Tableau
De l'Ordre de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

A2C CONSEIL
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 euros
66 avenue des Alumines
13120 GARDANNE
RCS AIX EN PROVENCE 483 592 648

RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX APPORTS

23 BOULEVARD D'ANNAM 13016 MARSEILLE
TEL. 04 91 08 37 77- FAX. 04 91 50 85 96
E-MAIL michael.fdl@free.fr SIRET 501 912 349 00021 NACE 69.20Z



CJ

Michaël ATTAS

Expert Comptable
Inscrit au Tableau
De l'Ordre de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

SAS A2C CONSEIL
66 avenue des Alumines
13120 GARDANNE

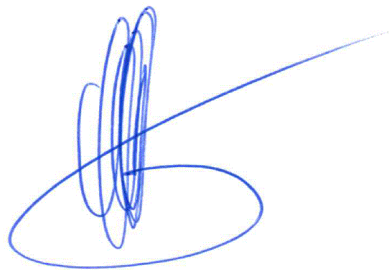
Marseille, le 07/11/2019

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi, j'ai été désigné en qualité de Commissaire aux Apports par les associés de la société A2C CONSEIL, en date du 31/10/2019, avec pour mission :

- D'apprécier et d'évaluer l'apport en nature qui doit être fait par Monsieur Cyril PARISI à la société A2C CONSEIL
- De dresser un rapport.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission.



23 BOULEVARD D'ANNAM 13016 MARSEILLE
TEL. 04 91 08 37 77- FAX. 04 91 50 85 96
E-MAIL michael.fdl@free.fr SIRET 501 912 349 00021 NACE 69.20Z

Expert Comptable
Inscrit au Tableau
De l'Ordre de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

I - DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE L'APPORT

A – IDENTITE DES PARTIES

1) Apporteurs

Monsieur Cyril PARISI, né le 21 avril 1978 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant 832 D route de Mimet 13109 SIMIANE COLLONGUE, marié à Madame Cécile PARISI sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat reçu le 21 février 2008 par Maître Alain AIMEDIEU, notaire à MARSEILLE, préalablement à leur union célébrée à Marseille le 08 août 2008

2) Bénéficiaire

La société A2C CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 66 avenue des Alumines 13120 GARDANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 592 648 RCS AIX EN PROVENCE, représentée par Monsieur Cyril PARISI, Président, régulièrement habilité à l'effet des présentes,

B – DESCRIPTION DES APPORTS

Monsieur Cyril PARISI apporte à la société A2C CONSEIL, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Cyril PARISI, ès-qualités : 200 parts sociales de la société KLEALINE, SARL au capital de 50 000 euros, dont le siège social est sis 2 Lotissement Sabatery 13700 MARIGNANE, immatriculée au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le n°795 129 246, représentée par sa gérante Madame Christelle MIGLIORE, numérotées de 801 à 1 000 .

C –BASE DES APPORTS

Les comptes utilisés pour établir les bases et les conditions de l'apport des parts sociales des sociétés sont ceux de la société KLEALINE arrêtés au titre des trois exercices clos les 31/12/2018, 31/12/2017 et 31/12/2016.

23 BOULEVARD D'ANNAM 13016 MARSEILLE
TEL. 04 91 08 37 77- FAX. 04 91 50 85 96
E-MAIL michael.fdl@free.fr SIRET 501 912 349 00021 NACE 69.20Z



Expert Comptable
Inscrit au Tableau
De l'Ordre de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

D – FISCALITE – ELECTION DE DOMICILE – AFFIRMATION DE SINCERITE

FISCALITE

DROITS D'ENREGISTREMENT

Le présent apport est exonéré de droits de mutation.

BENEFICE DU REPORT D'IMPOSITION DES PLUS-VALUES D'APPORT

Le soussigné de première part entend bénéficier du régime fiscal du report d'imposition prévu par l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts s'agissant de l'imposition des plus-values réalisées à l'occasion d'un apport à une société soumise à l'impôt sur les sociétés contrôlée par l'apporteur.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :
- l'apporteur 832 D route de Mimet 13109 SIMIANE COLLONGUE,
- la Société bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

II – EVALUTATION DES APPORTS

La valeur de la société KLEALINE dont les parts sont apportées ont été obtenues sur la base des 3 exercices respectivement clos les 31/12/2018, 31/12/2017 et 31/12/2016 à partir des méthodes suivantes :

- CA HT Moyen
- EBE Moyen
- Résultat d'exploitation moyen
- Bénéfice Moyen

23 BOULEVARD D'ANNAM 13016 MARSEILLE
TEL. 04 91 08 37 77- FAX. 04 91 50 85 96
E-MAIL michael.fdl@free.fr SIRET 501 912 349 00021 NACE 69.20Z

Expert Comptable
Inscrit au Tableau
De l'Ordre de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

- MBA Moyenne
- ANCC

III – REMUNERATION DES APPORTS

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué au total à 70 000 euros, il sera attribué à l'apporteur, 2 000 (DEUX MILLE) actions d'une valeur nominale de 5 (CINQ) euro chacune, entièrement libérées, émises au prix unitaire de 35 (TRENTE CINQ) euros, soit avec une prime d'émission de 30 (TRENTE) euros, entièrement libérées, qui seront émises à titre d'augmentation de capital.

La prime d'émission globale de 60 000 (SOIXANTE MILLE) euros sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par les associés réunis en assemblée générale.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour.

IV – AVANTAGES PARTICULIERS

Aucun avantage particulier au profit d'un associé ou d'un groupe d'associés ne figure dans le contrat d'apport de la SARL A2C CONSEIL.

V – VERIFICATION EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, complété de contrôles particuliers en collaboration avec les dirigeants de la société KLEALINE.

VI- CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 70.000 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'apport est au moins égal aux 2.000 actions de 5 euro à créer par la SAS A2C CONSEIL augmenté d'une prime d'émission de 60.000 euros.

23 BOULEVARD D'ANNAM 13016 MARSEILLE
TEL. 04 91 08 37 77- FAX. 04 91 50 85 96
E-MAIL michael.fdl@free.fr SIRET 501 912 349 00021 NACE 69.20Z



Michaël ATTAS

Expert Comptable
Inscrit au Tableau
De l'Ordre de Marseille

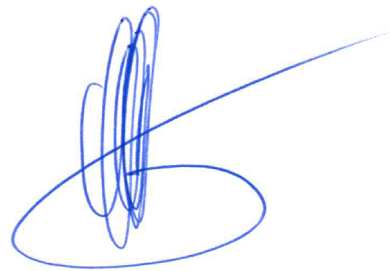
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

Je n'ai donc aucune observation défavorable à formuler sur cette évaluation.

Je précise à toutes fins utiles qu'aucun avantage particulier n'a été stipulé dans cet apport.

Fait à MARSEILLE
Le 07/11/2019

Michaël ATTAS
Commissaire aux Apports



23 BOULEVARD D'ANNAM 13016 MARSEILLE
TEL. 04 91 08 37 77- FAX. 04 91 50 85 96
E-MAIL michael.fdl@free.fr SIRET 501 912 349 00021 NACE 69.20Z